

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » six mois.
» » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER
et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

12 février 1863.

On a des nouvelles de Vera-Cruz par le paquebot la *Louisiane* qui vient d'arriver à St-Nezaire. Les dernières dépêches sont du 17 janvier. Les opérations du corps expéditionnaire commandé par le général Forey ont dû commencer vers les derniers jours de janvier.

Les dépêches de Varsovie semblent défavorables à l'insurrection polonaise, mais il est bon de remarquer que, depuis les premiers jours, les dépêches de provenance russe ont constamment constaté les défaites des insurgés.

Malgré toutes les nouvelles contradictions, des correspondances émanant de sources authentiques constatent que les insurgés qui occupent les frontières de la Galicie ont empêché le passage des troupes russes.

Une bande de 5.000 Polonais se trouve dans le gouvernement d'Augustow où la Lithanie est à la veille de lui envoyer des secours considérables.

D'un autre côté, le *Journal de Varsovie*, du 9, annonce que les bandes qui occupaient la forêt de Skierniewice ont été dispersées avec une perte de 30 morts et 40 prisonniers.

De grandes concentrations de troupes ont eu lieu dans les provinces de la Prusse occidentale qui se disposent à prendre part au mouvement polonais.

L'Europe, de Francfort, affirme que l'Autriche repousse toute solidarité avec la Prusse et la Russie, dans la question de Pologne, et que les généraux autrichiens n'assisteront pas aux conférences qui doivent être tenues à Varsovie entre les généraux prussiens et russes. Ce journal dit que la réconstitution de la Sainte Alliance est incompatible avec une Autriche libérale et parlementaire, ajoutant que l'Autriche gardera une stricte neutralité et témoignera aux insurgés la sympathie et les égards exigés par l'humanité.

Dans la séance de la Chambre des communes du 9 février, lord Palmerston, ré-

pondant à lord Seymour, dit que jusqu'à présent les Grecs se sont bornés à élire le prince Alfred pour roi. Ils viennent de notifier officiellement cette élection au gouvernement anglais qui a refusé.

J. REBOUX.

La société industrielle et commerciale du canton de Vaud s'est réunie pour discuter la base du traité de commerce avec la France. Il est intéressant de connaître les résolutions qui ont été prises.

Si nous en croyons la *Presse*, ces résolutions seraient ainsi formulées :

Liberté de contrefaçon pour les livres d'instruction primaire ;
Rejet de toute diminution de droits d'entrée sur les vins français, le tarif suisse étant plus bas que le tarif intérieur de France pour ses propres vins ;
Rejet des brevets d'invention ;
Garantie des marques de fabrique.

Tels sont les vœux qu'aurait émis l'assemblée à la suite d'une discussion approfondie.

On mande de Vienne au *Journal Allemand* de Francfort :

« D'après des nouvelles authentiques arrivées de Munich, le roi Othon serait décidé d'abandonner ses droits à la couronne grecque, sous la condition que sa fortune privée et la dot de la Reine déposée à la Banque d'Athènes, lui seraient rendues. Le Roi demande aussi une indemnité pour son palais d'Athènes qui a été élevé à ses frais. Lorsqu'il fut construit, le Roi a dû contracter un emprunt privé, garanti par son apanage de prince de Bavière. Cet emprunt n'est même pas encore entièrement amorti. »

Le *Constitutionnel* d'avant-hier publiait, en tête de ses colonnes, la lettre suivante :

A Monsieur Auguste Chevalier, député.

Paris, le 8 février 1863.

Monsieur le député.

L'attitude que vous avez prise dans ces derniers temps, et dont le but évident est de vous servir des pouvoirs que vous tenez de moi pour me déposséder de la gérance du *Constitutionnel* et du *Pays*, me force à me priver de vos services.

Contraint par une pression irrésistible de vous nommer directeur politique de ces deux journaux, je vous avais toutefois loyalement accepté. Vous, vos protecteurs et vos associés, vous avez néanmoins organisé une vaste intrigue dans le but de me renverser.

Des manœuvres de cette nature sont suffisamment déjouées en les signalant, et elles

justifient pleinement la mesure que je suis forcé de prendre contre vous.

J'ai donc le regret de vous annoncer que vos fonctions de directeur politique et littéraire des journaux réunis ont cessé.

Agréer, etc.,

Le vicomte D'ANCHALD,

Directeur-gérant.

Cette lettre, dont le sens mystérieux a été relevé par plusieurs journaux de Paris, a donné lieu à la note suivante qui se trouve en tête du *Constitutionnel* d'hier :

Hier dimanche, à une heure avancée de la nuit, après le départ du rédacteur en chef, du secrétaire de la rédaction et des autres rédacteurs du journal, M. le vicomte d'Anchald, sans avoir prévenu personne, a fait imprimer en tête du *Constitutionnel* la lettre qu'on a lue ce matin, lettre que M. Chevalier n'a reçue qu'après l'avoir lue dans le journal.

En présence de cette lettre où ses droits étaient méconnus en termes qu'il ne discutera pas ici, mais qu'il fera apprécier devant la police correctionnelle, M. Auguste Chevalier, directeur politique des journaux le *Constitutionnel* et le *Pays*, s'est immédiatement pourvu par voie de référé devant M. le président du tribunal civil de la Seine qui a rendu l'ordonnance dont la teneur suit :

« Ce lundi 9 février 1863, deux heures et demie de relevée, nous vice-président du tribunal de première instance, après avoir entendu M. Auguste Chevalier et Laxaux, son avocat, et le vicomte d'Anchald et M^{rs} Nicolet, son avocat ;

« Attendu que par acte sous-seing privé, fait double le 7 novembre dernier, enregistré, d'Anchald usant des pouvoirs qu'il tient de l'article 21 de la Société dont il est le gérant, a cédé, pour cinq années, à M. Chevalier la direction politique des journaux le *Constitutionnel* et le *Pays* avec tous les droits qu'elle comporte et avec stipulation de la part de Chevalier qu'aucun article ne pourrait être admis dans ces journaux sans son autorisation ;

« Attendu qu'il y a eu gérance de prescrire les mesures nécessaires pour que Chevalier, qui a été autorisé par le Gouvernement, en la qualité susnommée, puisse continuer à remplir ses fonctions, l'intérêt de tous exigeant qu'aucun retard ne soit apporté à la publication quotidienne desdits journaux ;

« Au principal, renvoyons les parties à se pourvoir, et cependant, dès à présent et par provision, autorisons Chevalier à pénétrer dans les bureaux du *Constitutionnel* et du *Pays* pour continuer de pourvoir à leur publication en sa dite qualité ; disons qu'au besoin il se fera assister de tout commissaire de police et même de la force armée, et que le commissaire de police pourra faire ouvrir toutes portes et meubles, ce qui sera exécuté sur minute, vu l'urgence extrême et avant enregistrement. »

« En conséquence, M. Auguste Chevalier est maintenu dans la direction politique des deux journaux avec tous les droits que cette direction comporte. » — (Le gérant, L. Boniface).

Pologne.

Le Czar de Cracovie du 7 février donne les nouvelles suivantes :

« Dans les deux gouvernements de Sandomir et de Cracovie la révolution gagne constamment du terrain. Les troupes russes jugées trop faibles pour prendre l'offensive ont reçu l'ordre de se concentrer dans les villes de Kielce, Miechow et Kouskie. Les paysans font volontiers cause commune avec les insurgés ; ils s'arment et s'organisent. Les forces insurrectionnelles de la contrée sont commandées par Langiewich ; elles sont évaluées par les uns à 6,000, et par d'autres à 10,000 hommes soutenus par un corps de cavalerie bien monté et suffisamment organisé. Tandis que les Russes restent dans l'inaction faute de forces suffisantes, les insurgés de Sandomir mettent le temps à profit pour s'organiser et se procurer des armes en Galicie ; ils ont nettoyé de gardes-frontière tout l'espace compris entre Nowe, Miasto et Zawichost.

« Dans les autres gouvernements l'enthousiasme de la population se maintient mais l'insurrection faiblit par suite des échecs qu'elle a éprouvés. Partout les insurgés ont déployé un courage inouï. Dans la ville de Wengrowo ils avaient déjà repoussé l'attaque de 3 escadrons de lanciers de Smolensk quand les Russes firent avancer l'artillerie et ouvrirent contre eux un feu meurtrier. Les insurgés tinrent bon pendant 3 heures sous la mitraille, puis, quoique sans armes, ou seulement armés de couteaux, ils se précipitèrent sur les canonniers. La plupart tombèrent mitrilles à bout portant. C'est ce qui explique le nombre relativement très-considérable des morts dans cette affaire. Le journal officiel lui-même l'évalue à 150, tandis que celui des blessés serait de 9 seulement. »

On écrit de Varsovie que la situation de cette ville est des plus déplorable. Toute communication avec les campagnes est défendue ; les fabriques ne fonctionnent plus faute d'ouvriers ; les arrestations sont à l'ordre du jour, la ville n'est qu'un camp militaire. Ce sont les dames qui servent d'intermédiaires et font le service de la poste des insurgés ; leur fanatisme est au comble.

On assure que le général d'artillerie Annenkoff et le colonel de gendarmerie Garnert sont prisonniers des insurgés.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 13 FÉVRIER 1863.

— N° 37. —

LES DEUX FRÈRES.

CHAPITRE XXX.

Toutes les notabilités de la contrée devaient assister, le jour des Rois, à un grand bal par souscription à la salle d'audience de Brobanda. Gothard, un des oronnateurs de la fête, n'avait épargné ni peines ni dépenses pour transformer en un temple des grâces le sanctuaire de la justice. Cependant, à force d'activité, il était parvenu à terminer tous ses arrangements assez tôt pour être de retour à Forshalla vers l'heure du dîner, au grand chagrin de la baillive. Elle avait espéré qu'il resterait à Brobanda pour l'y recevoir, et le trajet d'un couple de milles en traîneau lui inspirait certaines inquiétudes pour le cas où... et c'était plus que probable, car pourquoi, se demandait-elle, serait-il revenu sans cela ?

« Bon Dieu ! s'écria-t-elle à table avec une surprise admirablement jouée, déjà de retour, monsieur Bunder ? Il ne doit pourtant pas être bien agréable de circuler sans cesse sur la grande route !

— Je n'avais pas emporté ma toilette de bal, répondit-il avec un fin sourire ; force m'était donc de revenir la prendre.

— Nullement ; un billet à l'un des autres cop...

Un regard du bailli l'arrêta court.

« Un billet à Lidner aurait suffi, reprit-elle ; il se serait chargé avec plaisir de vous envoyer tout cela. »

— Je n'aime pas à déranger autrui pour ce que je puis faire moi-même ; en outre...

Hortense lui présentait précisément une saucière ; tout-à-coup — Dieu sait comment — le contenu s'en trouva renversé sur la nappe. Cet accident mit fin à l'interrogatoire, et la baillive, contente d'avoir un prétexte pour décharger sa colère, fit à sa fille une verte sermon sur cette infraction aux convenances.

Le repas terminé, Gothard s'approcha du bailli avec la franchise permise à un favori déclaré, et l'entraîna dans l'embrasure d'une fenêtre.

« Cher oncle, lui dit-il à voix basse, tirez-moi d'embarras, je vous en prie. Vous devinez, sans doute, pourquoi je tenais tant à revenir ici : Hortense m'a promis que je conduirais son traîneau, si sa mère le permet. Mais autant vaudrait s'adresser à la statue de marbre du jardin qu'à madame Thorsen, car elle ne daignera pas m'accorder d'autre réponse qu'un signe de tête négatif.

— Sois tranquille, mon garçon, et tiens-toi prêt ; Hortense ne te fera point défaut ; je me charge de tout auprès de ma femme.

— Hortense ! Hortense ! cria la baillive. Viens, j'ai besoin de toi !

Hortense monta à la chambre de sa mère, et y trouva amplement de quoi s'occu-

per jusqu'au moment du départ. Ces dames ne devaient faire leur toilette qu'à Brobanda, dans la chambre de Gothard.

« Est-tu là, Louise ? » demanda le bailli en avançant la tête par la porte entrouverte.

Puis il entra et trouva sa femme en devoir d'essayer un chapeau de crêpe bleu garni de rubans blancs.

« Oui, répondit-elle ; mais ne peut-on avoir une minute de repos ? »

— Je viens seulement te dire, mon trésor, qu'Hortense sera conduite à Brobanda par Bunder, et Selma par l'autre journeconsulte. Nous nous fourrerons nous deux dans le grand traîneau couvert.

Le bailli ne s'était pas trompé ; sa femme ne fit point d'opposition, de crainte de compromettre sa dignité en présence de sa fille ; car elle savait bien qu'il lui imposerait toujours sa volonté, formellement au besoin, s'il n'y réussissait pas par la simple plaisanterie. Elle devint écarlate et brillante de dépit.

« Il y a place pour ces demoiselles dans notre traîneau, et il est bien plus convenable qu'elles voyagent avec nous qu'avec ces messieurs.

— Convenable ou non, répliqua le bailli avec un peu d'humeur, l'usage veut que les jeunes gens conduisent les demoiselles. D'ailleurs, je n'aime pas à être serré, et il te faudra, me semble-t-il, pas mal de place pour ton bagage. Mais je te retiens inutilement ; nous partons à trois heures précises. »

« Ces mots, il se retira ; la baillive renvoya sa fille et grommela, dépitée de l'insuccès de ces mesures de précaution :

« Cela n'ira jamais bien, non, au grand jamais ! »

De la salle de bal resplendissante de lu-

mière s'échappaient les sons de la première anglaise, si séduisants pour les jeunes personnes. La baillive, en robe de soie noire, en long châle traînant, et son beau chapeau bleu sur sa tête altière, fit son entrée en saluant avec la dignité d'une reine. Hortense portait une robe de gaze blanche garnie de guirlandes de roses et une de ces légères bayadères dont la mode venait de s'introduire. A la voir à côté de Selma, en toilette de duel — une robe de crêpe noir sur un dessous de satin blanc et un collier de jais à son cou d'albâtre — on eût dit l'ange de la vie donnant la main à l'ange de la mort.

Les salutations qu'elles échangeaient à droite et à gauche et les plateaux à thé qu'on s'empressa de leur présenter jetèrent un grand désordre dans le quadrille. C'était précisément ce que voulait la baillive ; elle n'aurait jamais dans la salle que pendant la première danse pour produire une véritable révolution en paraissant avec sa charmante fille et le cortège de jeunes demoiselles que lui confiaient les dames du voisinage.

Cette fois encore, elle avait atteint son but, et elle souriait, d'un air d'affabilité protectrice, des petites beuveries qui se commettaient dans la contredanse.

« Je regrette infiniment le trouble que produit toujours mon entrée, dit-elle à la femme du doyen ; vous êtes heureuse, ma chère amie ; vous n'avez pas le même désagrément.

— Parce que j'arrive plus tôt, répondit l'autre d'un ton pique. Du reste, la difficulté de faire circuler les plateaux entre les danseurs et la galerie est évidemment la cause de ce désordre. »

La baillive se mordit les lèvres, mais ne répondit rien, car l'anglaise finissait,

et son attention se porta sur l'essai de jeunes gens qui accoururent assiéger Hortense et se disputèrent l'honneur de danser avec elle. Grande fut la surprise de madame Thorsen de voir que sa fille, qui n'avait encore parlé à personne, avait déjà trois ou quatre engagements, à des intervalles raisonnables, bien entendu.

« J'en étais sûre ! pensa-t-elle. On dirait que Thorsen est devenu sourd et aveugle ; mais je vais leur jouer un tour : à onze heures précises, je feindrai une indisposition, et il faudra bien que ce manège-là finisse. »

Et elle se mit à s'éventer avec son mouchoir, pour montrer que la chaleur l'importunait beaucoup. Gothard, qui s'en aperçut, s'empressa d'accourir.

« Désirez-vous, tante, un verre de limonade ? »

— Oui, et bien fraîche surtout ! il fait ici une chaleur intolérable ; j'ai déjà un mal de tête fou.

— Mais, chère tante, vous m'avez recommandé de faire chauffer comme il faut ; et, malgré la meilleure volonté du monde, je n'y ai pas encore réussi, tant le froid est rigoureux, car je vois encore bien des dames qui grelottent.

— Et moi je trouve qu'on grille, répliqua-t-elle d'un ton tranchant.

Gothard, qui s'était attendu à des reproches tout opposés, ne revenait pas de sa surprise. Il courut chercher le verre de limonade, car déjà l'orchestre jouait la valse qu'il devait, ô bonheur ! danser avec Hortense.

Que les heures s'écoulaient vite dans les plaisirs du bal ! La troisième valse arriva ; mais, hélas ! l'aiguille de la pendule marquait onze heures, et la baillive, hors d'état de supporter plus longtemps la cha-